

Avis de constitution

SOCIETE « FRETS SERVICE PLUS » en abrégé « FRET.S+ »

Siège BINGERVILLE Cité PROMOGIM, Lot 68, Ilot 06,  
à côté de la pharmacie NISSI, Lot 68, Ilot 06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 20/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FRETS SERVICE PLUS » en abrégé

« FRET.S+ »

Objet : La société a pour objet en République de COTE D'IVOIRE et en tout pays:

- Import-export ;
- Vente de fournitures de bureau.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise d'intérêts par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'action, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés existante ou devant être créée se rattachant directement ou indirectement à l'objet social pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BINGERVILLE Cité PROMOGIM, Lot 68, Ilot 06, à côté de la pharmacie NISSI, Lot 68, Ilot 06

Dirigeant(s) Mme FOFANA ÉPOUSE ZOUZOUA PESSIAN OLGA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11120 du 05/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67959/GTCA/RC/2025 du 05/11/2025

